



# Mairie de Plougoulm

## BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE PORTANT SUR L'INSTALLATION D'UN PANNEAU D'INFORMATION SITUÉ PLAGE DU GUILLEC SUR LA COMMUNE DE PLOUGOULM

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les dispositions des articles L121-24 et R121-6

VU la déclaration préalable déposée à la mairie de Plougoulm le 15 juillet 2024 et enregistrée sous le numéro DP0291922400057 présentée par Haut-Léon Communauté, représenté par M. EDERN Jacques, 29, rue des carmes 29250 SAINT-POL-DE-LEON ;

VU l'objet de la déclaration préalable d'installer un panneau d'information à la plage du Guillec, Plougoulm,

VU l'arrêté municipal en date du 16 juillet 2024 portant mise à disposition du public relatif à la déclaration préalable portant sur l'installation d'un panneau d'information situé plage du Guillec à Plougoulm ;

Le présent document a pour objet de dresser le bilan de la mise en disposition du public avant que soit prise la décision.

### 1- Rappel du contexte

La collectivité Haut-Léon communauté, dans le cadre d'un programme de relance "France vue sur mer" projette l'installation de panneaux informatifs et réglementaires sur la qualité des eaux de baignades aux abords des plages de son littoral, concernées par ces prélèvements.

L'objectif de ces panneaux étant double :

1-informer le public sur la qualité des eaux de baignade des plages concernées par les prélèvements et analyses. (Partie réglementaire).

2-mettre en valeur le sentier littoral et ses richesses patrimoniales.

### 2 - Modalités de la mise à disposition

Il a été procédé à la mise à disposition du public du jeudi 25 juillet 2024 au vendredi 9 août 2024 inclus, du dossier de déclaration préalable, conformément aux dispositions de l'arrêté municipal susvisé.

Cette mise à disposition a eu lieu par voie dématérialisée sur le site internet de la commune : <https://www.plougoulm.bzh/actualites> rubrique: *Mise à disposition d'une déclaration préalable d'installation d'un panneau à la plage du Guillec.*

Les intéressés ont pu faire part de leurs observations par voie électronique à l'adresse mail suivante : [mairiedeplougoulm@gmail.com](mailto:mairiedeplougoulm@gmail.com)

L'arrêté municipal du 16 juillet 2024 cité ci-dessus a été affiché au moins huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie de Plougoulm, au siège du Haut-Léon Communauté et sur les lieux des travaux ainsi que sur le site internet de la commune susmentionné.

### 3 - Résultat de la mise à disposition

Aucune observation n'a été transmise par voie électronique à l'adresse mail suivante prévue à cet effet : [mairiedeplougoulm@gmail.fr](mailto:mairiedeplougoulm@gmail.fr)

#### 4 - Conclusion

Le bilan sans observation clôt la procédure de mise à disposition du public du dossier susvisé. Il est consultable à la mairie de Plougoulm, au siège du Haut-Léon Communauté, sur les lieux des travaux et sur le site internet de la commune : <https://www.plougoulm.bzh/actualites>

Fait à Plougoulm, le 10/08/2024

Le Maire,



Destinataires :

- M. le Président du Haut-Léon Communauté